

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE**  
**DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**  
**VERE - LEZERT**

## Séance du 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VÈRE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Annie CARAYON, Présidente du S.M.R.P.

Présents :

Mesdames Annie CARAYON, Emilie BÉZIO, Emeline VIGROUX, Séverine LO  
Messieurs Didier BONNEFOUS, Max ESCAFFRE, Frédéric ORGUEIL, Pascal HEBRARD, Rémy PEZET

Absents excusés : Eve PUJADE, Alain TROUCHE

Absents : Jean-Marc BALARAN

Date de la convocation : le 29 novembre 2023

Secrétaire de séance : Emilie BÉZIO

<b>Nombres de membres :</b>	En exercice : 12	Présents : 9	Votants : 9
-----------------------------	------------------	--------------	-------------

### D02-Montant de la participation financière aux transports piscine pour les écoles de Sainte-Croix et Villeneuve sur Vère

Madame La Présidente informe les élus du Comité Syndical que, le Réseau d'Ecoles Rurales, qui prenaient jusqu'ici à sa charge la totalité du coût des transports pour amener les élèves à la piscine, ne prendraient à compter de l'année scolaire 2023/2024 que 120 € par séances.

Madame La Présidente indique que 10 séances sont prévues, 5 séances pour l'école de Villeneuve sur Vère et 5 séances pour l'école de Sainte-Croix.

Chaque séance a un coût de 240 € soit 2400 € pour les 2 écoles. Le RER de Cordes participera à hauteur de 120 € par séance soit 1200 €.

Madame La Présidente informe également les élus qu'elle a contacté l'Association des Parents d'Elèves pour leur expliquer la situation. L'APE prendra à sa charge 600 € sur les 1200 € restant à charge.

Madame La Présidente indique donc que le montant à prévoir sur le budget du SMRP Vère-Lézert en 2024 serait donc de 600€ pour pouvoir financer les transports des 2 écoles vers la piscine.

Après en avoir délibéré, les élus sont d'accord pour prendre en charge le coût restant de 600 € pour amener les élèves à la piscine. Madame La Présidente est chargée de signer les devis de Ruban Bleu qui indique la participation du RER et de prévoir les crédits au prochain budget.

### **Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

Fait à Castanet le 06/12/2023

**La Présidente, Annie PEZET – CARAYON**

**La secrétaire, Emilie BÉZIO**



**S.M.R.P**  
**VERE - LEZERT**  
**MAIRIE DE CASTANET**  
**81150 CASTANET**  
**Siret : 258 101 823 00015**



Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission au représentant de l'Etat le  
et publication le